

anciens combattants canadiens comme si les anciens combattants de Terre-Neuve avaient servi dans les forces canadiennes de Sa Majesté...

Je signalerai que les anciens combattants de Terre-Neuve ne sont pas traités comme s'ils avaient servi dans les forces canadiennes de Sa Majesté, mais plutôt comme s'ils avaient servi dans les forces impériales de Sa Majesté.

L'hon. M. Brooks: Vous avez mis bien du temps à vous en apercevoir.

M. Carter: Peut-être, mais mieux vaut tard que jamais. Or le ministre et la Commission n'auront plus d'excuse maintenant pour retarder à remédier à cette situation.

M. Byrne: Nous travaillons tout simplement plus fort que l'autre opposition.

M. MacInnis: Comment excusez-vous ce qu'a fait votre Gouvernement?

M. Carter: Je tiens à faire remarquer au ministre que le libellé de la formule actuelle, CPC-103, relativement aux pensions du Canada, induit en erreur au sujet des enfants de plus de 16 ou 17 ans qui fréquentent l'école ou sont invalides mentalement ou physiquement. Je connais plusieurs cas où les titulaires de la pension auraient pu réclamer davantage tant que leurs enfants n'avaient pas atteint 21 ans, aussi longtemps que ces enfants faisaient des progrès satisfaisants à l'école. Je serais heureux qu'on rende le libellé de cette disposition plus clair.

J'aimerais enfin signaler au ministre qu'on m'a appris qu'il existe au ministère un précédent qui, si on l'adoptait, réglerait tous les problèmes dont je viens de parler. Je comprends que l'on mette à part l'ancien combattant qui a délibérément laissé de côté les forces canadiennes pour aller s'enrôler dans l'armée d'un autre pays. Je comprends qu'un tel ancien combattant n'ait pas exactement les mêmes droits que celui qui n'a pas laissé les forces canadiennes; mais ce n'est pas le cas des anciens combattants de Terre-Neuve. Ceux-là n'ont pas laissé de côté les forces canadiennes; ils n'avaient alors aucun autre choix. Je pense qu'au cours de la guerre il a fallu qu'un certain nombre des membres de l'aviation canadienne soient transférés à l'armée de l'air britannique. Je ne suis pas au courant de tous les détails, mais je crois savoir que l'on a pris des mesures spéciales pour ces anciens combattants. Autrement dit, ce groupe d'anciens combattants n'a pas été considéré comme ayant laissé de côté les forces canadiennes pour s'enrôler dans les forces impériales. Si l'on pouvait faire servir le même raisonnement pour les anciens combattants de Terre-Neuve, la plupart de nos problèmes pourraient être

résolus et j'exhorte instamment le ministre à étudier la question.

(Texte)

M. Lambert: Monsieur le président, en prenant part au débat, je n'ai nullement l'intention de retarder l'adoption du projet de résolution que nous sommes présentement à étudier, mais bien de signaler le plaisir avec lequel les anciens combattants ont accueilli les amendements aux diverses lois relatives à leurs pensions.

Comme tant d'autres députés, surtout de ce côté-ci de la Chambre, et parmi les plus jeunes, je suis un ancien combattant. Grâce à la Providence, j'ai été licencié de mon service militaire sans blessure ni maladie. Toutefois, le sort de milliers de mes compagnons est bien différent du mien, et nous avons le devoir de leur accorder une pension équitable. Je suis d'avis que l'adoption des amendements qui nous sont soumis, cet après-midi, et que nous allons d'ailleurs étudier pendant quelques jours, nous aidera à atteindre le but que nous nous sommes fixé de leur accorder une juste pension.

(Traduction)

Monsieur le président, je compte parmi les députés qui ont fait la guerre et parmi les anciens combattants qui ont eu la chance de revenir de l'une ou l'autre des deux Grandes Guerres sans blessure, sans infirmité et, je l'espère, sans maladie durable. A ce titre, j'aimerais dire quelques mots. Je me contente de signaler qu'en tant que Canadiens nous devons beaucoup à ces hommes qui se sont engagés volontairement pour la défense de notre pays et d'autres pays, et que nous devons les aider à conserver un niveau de vie raisonnable en leur accordant une certaine pension.

Comme bien des députés siégeant de côté et d'autre de la Chambre, j'ai le sentiment que nous pouvons faire beaucoup pour atteindre l'idéal d'un régime de pension. Indépendamment de ce que d'autres aient pu dire, je compte sur l'établissement d'un comité permanent des affaires des anciens combattants qui examinera à fond tout notre régime de pension et toutes les questions intéressantes des ex-militaires. Cependant, je ne suis pas d'avis que nous aurions dû retarder l'examen de ces mesures pressantes pour nous engager dans une étude prolongée et approfondie de la question. Les députés conviendront, j'en suis sûr, que ce n'est pas une question qu'on puisse régler ou examiner en l'espace d'une semaine ou deux. Si nous voulons atteindre ce que nous croyons être l'idéal, il nous faudra des avis de toutes parts et des recherches ici et là et, à mon avis, on aurait commis une grave injustice en adoptant la méthode la plus longue.